Plan
Local
Urbanisme

LAMORLAYE
LA VILLE PARC AUX PORTES DE PARIS

Révision du Plan Local d'Urbanisme de Lamorlaye

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Version de travail – Octobre 2026

DOCUMENT DE TRAVAIL

ieti

espace Ville SCOP

SOMMAIRE

AXE 1 – Préserver et valoriser un cadre de vie durable

1.1 – Valoriser le patrimoine local d'une ville parc au cœur de la forêt p.4

1.2 – Maintenir un cadre de vie sûr et respectueux des ressources.....p.9

AXE 2 – Promouvoir une ville attractive et accessible

2.1 – Promouvoir une attractivité au service des habitants de Lamorlaye avec le renforcement de l'offre culturelle et sportive.....p.14

2.2 – Renforcer l'accessibilité du territoire et la qualité des déplacements.....p.20

AXE 3 – Renforcer l'économie locale et l'identité équine

3.1 – Consolider une structure économique dynamique et équilibrée.....p.24

3.2 – Inscrire durablement Lamorlaye dans son identité équine.....p.27

DOCUMENT DE TRAVAIL

INTRODUCTION

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) représente la **vision politique de l'avenir du territoire.**

Tenant compte du diagnostic, il fixe les **grandes orientations d'aménagement et d'urbanisme** pour l'ensemble du territoire communal, fournissant un guide pour la rédaction de la partie réglementaire du projet.

Le PADD satisfait aux **exigences du développement durable et du renouvellement urbain**, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, incluant la préservation et la valorisation de l'environnement, l'utilisation rationnelle de l'espace, ainsi que la promotion de la mixité urbaine et sociale.

Le contenu du PADD est fixé par **l'article L.151-5 du Code de l'urbanisme** :

Le PADD définit entre autres :

- Les orientations générales des politiques **d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques** ;

- Les orientations générales qui portent sur **l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs,** retenues pour la commune.

Il fixe des **objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain**.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Axe 1– Préserver et valoriser un cadre de vie durable

1.1. Valoriser le patrimoine local d'une ville parc au cœur de la forêt

1.2. Maintenir un cadre de vie sûr et respectueux de ses ressources

DOCUMENT DE TRAVAIL

1.1. Valoriser le patrimoine pour une ville parc au cœur de la forêt

Objectif 1 – Préserver et valoriser les richesses naturelles et paysagères de Lamorlaye, facteurs essentiels de son attractivité



- Cet objectif concerne **aussi bien les sites emblématiques** de la Vallée de la Nonette, la Vallée de la Thève, le Marais du Lys, Bois Larris, le mont de Pô que **des éléments plus diffus** contribuant à la qualité globale à la fois paysagère et écologique du territoire.
- Contribuer à **la valorisation du Marais du Lys auprès du public** dans le respect des habitats naturels et des espèces.
- **Prévoir dans les projets de créer des vues et perspectives** pour mettre les paysages emblématiques en scène et améliorer la lisibilité de l'espace urbain.
- Intégrer et valoriser la **place de l'eau** dans le développement communal (renforcer la place de l'eau dans les espaces publics, accroître la visibilité des cours d'eau du territoire, développer des espaces de promenade, notamment sur l'île de la Thève…).
- Retrouver **des liens entre le développement urbain et l'eau** en saisissant l'opportunité de **nouveaux projets urbains** et d'aménagement d'itinéraires cyclables.
- Favoriser le **traitement paysager et écologique** des bords des cours d'eau de la commune, en particulier la Vieille Thève et la Nouvelle Thève, notamment à travers la mise en œuvre du projet de réaménagement de l'île de la Thève.

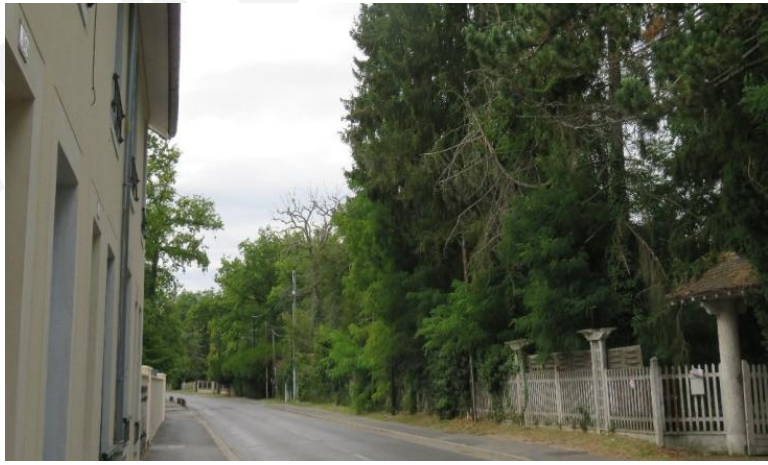


DOCUMENT DE TRAVAIL

1.1. Valoriser le patrimoine pour une ville parc au cœur de la forêt

Objectif 2 – Assurer la conservation et la mise en valeur des caractéristiques emblématiques du domaine du Lys

- Préserver et valoriser le **patrimoine bâti et paysager** unique du domaine du Lys.
- **Valoriser, protéger et sanctuariser l'espace emblématique que constitue le Domaine du Lys** avec ses particularités (découpage parcellaire particulier, organisation géométrique, voies de circulation...).
- Conformément aux recommandations de l'étude environnementale du Lys réalisée en juin 2026, veiller à la **conservation de la densité des espaces boisés et du couvert végétal** du domaine du Lys : Prévenir les abattages abusifs et illégaux, éviter les élagages mutilants, sensibiliser les habitants à l'entretien régulier de la végétation et des arbres...
- **Respecter les vues** structurées par le relief, les forêts existantes et les carrefours en étoile, héritages de la chasse à courre dans le Domaine du Lys.





DOCUMENT DE TRAVAIL

1.1. Valoriser le patrimoine pour une ville parc au cœur de la forêt

Objectif 3 – Préserver l'intégrité et le fonctionnement des grands réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques du territoire

- **Préserver le fonctionnement hydrologique et écologique** du Marais du Lys, notamment en termes de gestion de la qualité de la ressource en eau.
- **Révéler le potentiel écologique de l'ensemble des cours d'eau** (réaménagement des cours d'eau pour recréer un écoulement naturel, oxygénation de l'eau, amélioration des équilibres écologiques…) : vieille et Nouvelle Thève, ru Saint Martin, ru du Lys et en mettant notamment en œuvre le projet de restauration des zones humides de l'île de la Thève…
- **Maintenir et développer des espaces de nature en ville**, composants essentiels de la trame verte reliant les massifs forestiers, tout en renforçant leur rôle pour la biodiversité et la santé (création d'îlots de fraîcheur, désimperméabilisation des espaces publics…).
- **Maintenir la qualité paysagère et écologique des boisements** en préservant les parcelles d'ampleur, haies et plantations existantes, en encadrant strictement les abattages et replantations, et en préparant l'adaptation de ce patrimoine au changement climatique par l'évolution des essences choisies.
- Apporter une attention particulière **aux lisières urbaines** en maintenant des transitions végétales, supports de biodiversité.
- Préserver la trame noire et développer la trame blanche afin de **limiter les nuisances lumineuses et sonores** ainsi que de garantir la tranquillité des espèces.

DOCUMENT DE TRAVAIL

1.1. Valoriser le patrimoine pour une ville parc au cœur de la forêt

Objectif 4 – Valoriser et développer les richesses patrimoniales qui fondent l'identité du territoire





- Valoriser **l'ensemble emblématique du Château de Lamorlaye et de son parc via leur inscription aux Monuments Historiques,** en lien avec le projet de restructuration du centre-ville et l'ancien bourg.
- **Préserver et valoriser les grandes propriétés du territoire** en permettant leur réhabilitation et/ou leur changement de destination.
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti du territoire et inciter à la **conservation des éléments architecturaux et paysagers** qui participent à son identité, tout en encourageant leur entretien et leur réhabilitation.
- **Préserver le patrimoine végétal** (alignements d'arbres, massifs forestiers…) en prenant en compte son rythme de vie (préserver les spécimens existants remarquables ou témoins historiques, intégrer la senescence dans la vie du couvert végétal…) et **envisager des démarches volontaristes**.
- **Développer le patrimoine végétal et arboré en sein du tissu urbain** afin de renforcer la place de la nature en ville ainsi que l'identité de « ville verte » de Lamorlaye et **favoriser les espaces perméables**.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Axe 1– Préserver et valoriser un cadre de vie durable

1.1. Valoriser le patrimoine local d'une ville parc au cœur de la forêt

1.2. Maintenir un cadre de vie sûr et respectueux de ses ressources

DOCUMENT DE TRAVAIL

1.2. Maintenir un cadre de vie sûr et respectueux de ses ressources

Objectif 1 – Prendre en compte les risques naturels dans les futurs développements

- **Préserver les futurs développements urbains des risques inondation** par débordement et des potentielles coulées de boues, remontées de nappes et inondations de cave, et de **l'aléa retrait-gonflement** des argiles face à l'intensification de ces phénomènes.

- **Maîtriser le ruissellement en zones urbaines** en améliorant la gestion et la rétention des eaux pluviales à la parcelle, et en favorisant leur infiltration sur place, notamment au sein des espaces publics.

- Préserver la couverture boisée des coteaux de la forêt de Chantilly afin de **limiter les risques de ruissellement vers les secteurs situés en contrebas**.

- **Prévenir le risque d'incendie** en maîtrisant l'urbanisation à proximité des espaces boisés, notamment au sein du domaine du Lys, en aménageant des interfaces entre zones boisées et secteurs urbanisés et **encadrer les pratiques à risque** (dépôts de fumiers…) afin de préserver les surfaces agricoles jouant un rôle de coupure.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Objectif 2 – Maintenir le cadre de vie préservé des nuisances et pollutions



- **Préserver les habitants des nuisances sonores liées aux grands axes,** en particulier le long des Routes Départementales D118, D162, D909, D924, et D1016, et de celles du trafic aérien susceptibles d'augmenter.
- Limiter les **nuisances sonores liées aux survols et aux vols de voltige au-dessus du Lys** en provenance de l'aérodrome de Persan-Beaumont.
- **Maitriser les interfaces entre l'habitat et les activités génératrices de nuisances** afin de maintenir un environnement paisible et attractif, ou en gérant les liens entre le tissu pavillonnaire et la zone agricole ainsi que la zone artisanale.
- **Lutter contre les incivilités et les dépôts sauvages**.

Objectif 3 – Préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau

- Viser une **diminution de la consommation d'eau potable** sur le territoire en permettant des mesures de réduction et de récupération des eaux pluviales pour des usages appropriés.
- Anticiper **les besoins supplémentaires d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable** générés par les projets de développement.
- En cohérence avec le zonage d'assainissement, **poursuivre les efforts pour la bonne gestion de l'assainissement collectif et non collectif.**
- Veiller à la **conformité et la performance des installations non collectives des nouveaux projets** et limiter l'imperméabilisation des sols liés à celles-ci.

DOCUMENT DE TRAVAIL

1.2. Maintenir un cadre de vie sûr et respectueux de ses ressources

Objectif 4 – Accompagner la transition énergétique dans le tissu bâti

- **Encourager l'utilisation des énergies renouvelables** en particulier le solaire thermique et le photovoltaïque en veillant à la bonne intégration architecturale et paysagère des installations et au respect des caractéristiques du bâti et de leur insertion dans l'environnement.

- **Favoriser la performance environnementale et énergétique** des développements urbains (habitat, tertiaire) et les initiatives de réhabilitation énergétique dans l'existant, tout en assurant le respect des caractéristiques architecturales des constructions et leur insertion dans leur environnement.

- **Viser l'exemplarité des bâtiments et de l'éclairage publics** en termes de performances environnementales et énergétiques.

- Soutenir et permettre **les dynamiques de réduction et de valorisation des déchets** (économie circulaire) sur le territoire communal.

DOCUMENT DE TRAVAIL

1.2. Maintenir un cadre de vie sûr et respectueux de ses ressources

Objectif 5 – Permettre une densification raisonnée des secteurs présentant des caractéristiques favorables





- Maintenir la **population municipale sous le seuil des 9 500 habitants** en assurant un développement urbain maîtrisé, afin de concilier qualité de vie, attractivité et vitalité locale, dans le respect de l'identité de Lamorlaye.
- **Garantir une consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers inférieure à 3,4 hectares. Celle-ci sera notamment consacrée** au développement des activités économiques et touristiques.
- Privilégier un **développement résidentiel au sein de l'enveloppe déjà urbanisée**.
- Permettre la **réhabilitation et le changement de destination** des grandes propriétés.
- Dans tous les projets et tous les quartiers, s'assurer du respect d'un **équilibre entre les zones artificialisées et les espaces de pleine terre ou semi-naturels.**
- Veiller à **l'harmonie architecturale des nouvelles constructions, à leur bonne intégration dans l'environnement existant,** sans rupture d'échelle avec les bâtiments voisins ainsi qu'à la qualité de leurs aménagements extérieurs.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Axe 2 – Promouvoir une ville attractive et accessible

2.1. Promouvoir une attractivité au service des habitants de Lamorlaye avec le renforcement de l'offre culturelle et sportive

2.2. Renforcer l'accessibilité du territoire et la qualité des déplacements

DOCUMENT DE TRAVAIL

2.1. Promouvoir une attractivité au service des habitants de Lamorlaye avec le renforcement de l'offre culturelle et sportive

Axe 2

Objectif 1 – Répondre aux besoins des habitants actuels et futurs de Lamorlaye

- **Mobiliser en priorité le bâti existant dans la zone urbaine**, y compris le parc de logements appelés à se libérer du fait des mobilités résidentielles, afin de répondre aux besoins en logement des habitants.

- **Veiller à offrir une diversité de typologies de logements accessibles à tous** pour assurer le parcours résidentiel des habitants et permettre l'accueil de nouvelles populations en assurant une croissance raisonnée de la population.

- **Accroître l'offre en logement familial**, en tenant compte de l'offre existante, pour répondre aux besoins des familles morlacuméennes actuelles et futures.

- Développer une offre de logements qualitatifs permettant de **loger les habitants de Lamorlaye les plus fragiles**.





DOCUMENT DE TRAVAIL

2.1. Promouvoir une attractivité au service des habitants de Lamorlaye avec le renforcement de l'offre culturelle et sportive

Axe 2

Objectif 2 – Anticiper l'offre d'équipements publics en cohérence avec les ambitions de développement

- Permettre l'accueil des **associations et activités culturelles**.
- **Renforcer l'offre d'équipements culturels** en créant notamment une **médiathèque et une salle d'action culturelle** au sein de l'Orangerie du Château.
- **Faire de la nouvelle médiathèque un véritable tiers-lieu,** espace de vie, de rencontres et de partage, ouvert à tous les publics, renforçant le lien social et l'animation du centre-ville.
- Poursuivre le développement du centre culturel et sportif ainsi que **l'investissement dans des infrastructures sportives**.
- Permettre aux habitants les plus fragiles de Lamorlaye de disposer d'un espace de culture potagère par la **mise à disposition de jardins familiaux adaptés aux capacités de la ville**.





DOCUMENT DE TRAVAIL

2.1. Promouvoir une attractivité au service des habitants de Lamorlaye avec le renforcement de l'offre culturelle et sportive

Axe 2

Objectif 2 – Anticiper l'offre d'équipements publics en cohérence avec les ambitions de développement

- **Accompagner le vieillissement de la population** par une offre d'équipements et de services de qualité adaptés et accessibles.
- **Poursuivre l'augmentation de l'offre médicale**, en favorisant l'implantation de médecins et de spécialistes.
- Inciter à **l'installation de jeunes familles** sur le territoire, notamment via la création d'une nouvelle crèche.
- **Faciliter l'accès aux réseaux de la télécommunication numériques** pour tous, habitants comme entreprises (fibre, télécoms…), en assurant la bonne insertion paysagère des installations dédiées.
- Assurer un **développement raisonné et mutualisé des infrastructures de télécommunications** afin d'éviter les zones blanches.

DOCUMENT DE TRAVAIL

2.1. Promouvoir une attractivité au service des habitants de Lamorlaye avec le renforcement de l'offre culturelle et sportive

Axe 2

Objectif 3 – Mettre en valeur le centre-ville pour intensifier son rayonnement et en faire une centralité structurante

- Affirmer le rôle du centre-ville au travers de **la mise en œuvre du projet de réaménagement du Cœur de Ville selon le projet retenu par les habitants**.



- **Requalifier les espaces publics stratégiques**, notamment au niveau du centre-ville, afin de renforcer la valorisation du bâti, des espaces commerciaux et la qualité paysagère urbaine.



- **Créer de nouvelles places de stationnement** dans le centre-ville en lien avec la création de nouveaux commerces dans le cadre du projet Cœur de Ville et/ou de nouveaux services publics.

- **Donner à l'Allée des Arcades et à la place de la Mairie un rôle de véritable espace public de qualité, vecteur d'animations :**
  - Valoriser ce secteur par des aménagements adaptés (mobilier urbain, traitement paysager…) pour l'ouvrir sur le reste de la ville ;
  - Optimiser l'espace dédié au stationnement pour renforcer l'urbanité du quartier ;
  - Créer une halle couverte de marché et d'un restaurant en *rooftop* dans le foyer culturel actuel.



- **Renforcer la perméabilité du centre-ville** en assurant des continuités et des liaisons avec les quartiers environnants.

DOCUMENT DE TRAVAIL

2.1. Promouvoir une attractivité au service des habitants de Lamorlaye avec le renforcement de l'offre culturelle et sportive

Axe 2

Objectif 4 – Valoriser les entrées de ville pour donner une meilleure visibilité à Lamorlaye





- **Préserver le traitement qualitatif des différentes entrées de ville**, en valorisant la présence d'espaces végétalisés et arborés, notamment au niveau de l'entrée de ville Sud, et en mettant en valeur la qualité des tissus urbains.
- **Valoriser plusieurs espaces publics stratégiques :** les espaces publics centraux, entrées dans le centre-ville et les points d'accroche depuis la RD 1016.
- **Valoriser les points de vue** depuis la RD 1016 **vers le château et les grands paysages que constituent les coteaux boisés,** et **atténuer la rupture que représente cet axe** majeur entre l'Est et l'Ouest de la commune.
- **Améliorer l'accessibilité du centre-ville** depuis l'avenue de la Libération, en portant une réflexion globale sur **la requalification de la RD1016 et en réaménageant le carrefour avec la rue du Général Leclerc et/ou la rue du Puits Bray.**

DOCUMENT DE TRAVAIL

Axe 2 – Promouvoir une ville attractive et accessible

2.1. Promouvoir une attractivité au service des habitants de Lamorlaye avec le renforcement de l'offre culturelle et sportive

2.2. Renforcer l'accessibilité du territoire et la qualité des déplacements

DOCUMENT DE TRAVAIL

2.2. Renforcer l'accessibilité du territoire et la qualité des déplacements

Axe 2

Objectif 1 – Encourager une mobilité vertueuse en s'appuyant sur le développement des mobilités douces

- **Assurer le rayonnement du centre-ville** en développement des liaisons douces sécurisées entre les différents quartiers ainsi qu'en direction des principaux équipements et des services du territoire, via la mise en place à l'échelle communale du Schéma Directeur de pistes cyclables.
- **Affirmer le développement d'un réseau cyclable à grande échelle** permettant de s'inscrire efficacement dans les aménagements communautaires et départementaux.
- **Développer davantage l'offre en stationnement vélo** au niveau des points stratégiques de la commune (grands équipements, centralités, secteurs d'activités..).
- **S'appuyer sur les projets des itinéraires cyclables** Chantilly-Lamorlaye et en direction de Boran-sur-Oise, ainsi que les itinéraires internes à la commune pour desservir les établissements scolaires pour promouvoir l'utilisation du vélo.
- **Veiller à l'accessibilité des différents équipements du territoire**, notamment scolaires et de santé, à travers le développement d'itinéraires de mobilité douce lisibles et confortables.
- **Améliorer l'accessibilité des itinéraires doux** pour faire de Lamorlaye une continuité avec Chantilly et Coye-la-Forêt.





DOCUMENT DE TRAVAIL

2.2. Renforcer l'accessibilité du territoire et la qualité des déplacements

Axe 2

Objectif 2 – Initier des logiques d'intermodalités pour garantir une chaîne de transports efficace

- **Veiller à la qualité de l'offre de bus** et **favoriser un report modal des automobilistes** vers les transports en commun et l'utilisation du vélo.
- **Assurer une desserte des équipements et services dans une logique de courte distance.**
- **Préserver la qualité du réseau routier local** et réduire la fracture urbaine représentée par les voies routières principales.
- **Poursuivre les efforts en matière d'encadrement du stationnement privatif** notamment pour s'assurer que chaque projet répondra aux besoins et promouvoir la mutualisation, dans un souci de qualité urbaine.
- **Favoriser la création de places de stationnement privatif pour les visiteurs** dans les futures opérations par le développement d'une offre adaptée.





DOCUMENT DE TRAVAIL

2.2. Renforcer l'accessibilité du territoire et la qualité des déplacements

Objectif 3 – Faciliter les déplacements des actifs vers les pôles d'emplois

- **Encadrer l'offre de stationnement pour un dimensionnement adapté** au développement du territoire.
- **Mutualiser et organiser l'offre de stationnement dans les secteurs d'emplois et commerciaux**, notamment dans le centre-ville, en initiant la rotation des véhicules (stationnement minutes, zone bleue…).
- **Intensifier le réseau de liaisons douces existant pour développer une offre en direction des principaux pôles d'attractivités actuels ou futurs :**
  - **Renforcer les aménagements cyclables** sur le réseau principal de la commune.
  - **Prolonger les aménagements cyclables et piétons** en direction de Chantilly pour renforcer la pratique multimodale du vélo.
  - **Assurer la sécurité et le confort des itinéraires aux modes actifs** (jalonnement, espaces dédiés, signalétiques, éclairage public étendu, cheminements ombragés, mobilier urbain adapté…).
- **Maintenir la desserte en bus du territoire** en lien avec les communes voisines pour soutenir une desserte performante sur les pôles d'emplois : zone équine, zone d'activités la Seigneurie…

DOCUMENT DE TRAVAIL

Axe 3 – Renforcer l'économie locale et l'identité équine

3.1. Prévoir une structuration économique dynamique et équilibrée

3.2. Inscrire durablement Lamorlaye dans son identité équine

DOCUMENT DE TRAVAIL

3.1. Prévoir une structuration économique dynamique et équilibrée

Objectif 1 – Optimiser le foncier économique et favoriser l'accueil d'entreprises dans un environnement de qualité





- **Favoriser le développement économique**, en travaillant sur l'optimisation du foncier d'activités, notamment au niveau de la zone d'activités de la Seigneurie.

- **Pérenniser les zones d'activités existantes :** permettre leur évolution tout en veillant à la préservation de toute atteinte environnementale ou aux continuités écologiques, et en veillant au traitement qualitatif des entrées de ville.

- **Valoriser et faire évoluer les zones d'activités existantes**, notamment en accueillant de nouvelles activités économiques, respectueuses de l'environnement, tout en veillant à la quiétude des habitants voisins, en particulier sur le plan des nuisances sonores.

DOCUMENT DE TRAVAIL

3.1. Prévoir une structuration économique dynamique et équilibrée

Objectif 2 – Renforcer le tissu commercial et économique au sein de secteurs dédiés

- Préserver le dynamisme de la commune en permettant notamment **réaménagement du Cœur de Ville**, avec la centralisation d'une offre commerciale de qualité.
- Garantir un commerce local vivant et diversifié en veillant au **développement de typologies de commerces variés et adaptés aux besoins des morlacuméens**.
- **Conforter l'offre commerciale particulièrement** sur les rues du Général Leclerc et Michel Bléré.
- **Éviter le mitage économique** en concentrant les activités dans les zones dédiées.
- Ménager les **équilibres existants entre le tissu urbain et tissus agricoles et artisanaux**, pour garantir une bonne cohabitation.
- Soutenir **l'extension de la zone d'activités commerciales** au niveau de la Chaussée de Bertinval.
- Favoriser **le développement d'un pôle économique** à proximité du Château **et soutenir son attractivité** à l'échelle du territoire.





DOCUMENT DE TRAVAIL

Axe 3 – Renforcer l'économie locale et l'identité équine

3.1. Prévoir une structuration économique dynamique et équilibrée

3.2. Inscrire durablement Lamorlaye dans son identité équine

DOCUMENT DE TRAVAIL

3.2. Inscrire durablement Lamorlaye dans son identité équine

Axe 3

Objectif 1 – Conforter le positionnement économique de Lamorlaye en favorisant le développement et la pérennisation de la filière équine

- Accompagner et encourager la **pérennisation de l'activité en sauvegardant les structures existantes et en permettant leur évolution.**



- **Conforter l'implantation de locaux destinés aux PME**, à l'activité tertiaire liée au monde du cheval.

- **Offrir les conditions propices à l'accueil de structures innovantes en lien** avec la filière hippique, telles qu'une pépinière d'écuries.



- **Assurer les conditions nécessaires à l'accueil du personnel lié au monde équin** en mobilisant les acteurs locaux (France Galop, AFASEC...).

DOCUMENT DE TRAVAIL

3.2. Inscrire durablement Lamorlaye dans son identité équine

Axe 3

Objectif 2 – Soutenir le développement équestre afin de renforcer l'identité équine du territoire

- **Faciliter la mise en œuvre d'un projet de développement de la filière équestre dédiée au sport de loisirs** en réservant les surfaces nécessaires, tout en respectant la préservation du foncier agricole en lien avec les orientations du Parc Naturel Régional Oise-Pays-de-France.

- Conforter le **développement de nouvelles écuries**.

- **S'appuyer sur le projet de l'itinéraire équestre de la « Route d'Artagnan Lupiac-Maastricht »** pour promouvoir Lamorlaye comme « ville cheval ».

- Favoriser l'implantation de **structures en lien avec l'activité équine**, comme un espace vétérinaire.

DOCUMENT DE TRAVAIL

3.2. Inscrire durablement Lamorlaye dans son identité équine

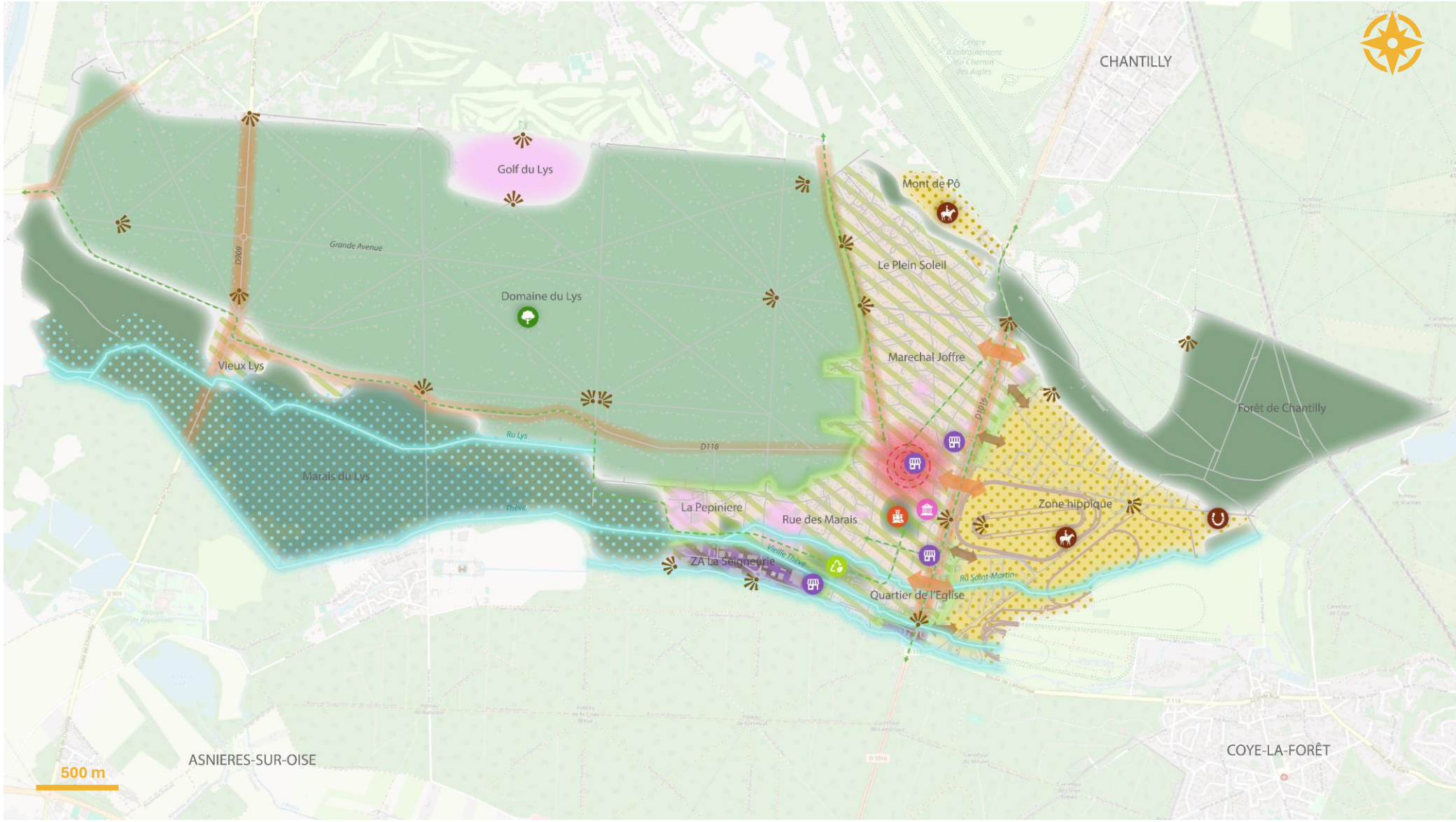
Axe 3

Objectif 3 – Structurer et préserver les espaces dédiés aux activités équines

- Protéger **l'usage agricole des locaux existants**.
- Permettre le développement des écuries de la commune, tout en **garantissant la préservation des espaces agricoles.**
- Préserver la vocation équine de la zone en **empêchant l'implantation de constructions sans lien avec cette activité, tout en maintenant les espaces fonctionnels qui lui sont nécessaires.**
- **Veiller à garantir une porosité** (percées visuelles, tampon végétal, liaisons douces…) **entre les activités équines et les tissus alentours.**
- **Structurer l'ensemble du secteur Est** de la commune, notamment par le développement d'itinéraires de circulations douces, pour valoriser les paysages propres à ces activités, **particulièrement le patrimoine architectural des écuries ainsi que leur structure paysagère.**
- **Organiser toutes les circulations** au sein de ces espaces pour faciliter le fonctionnement des activités et limiter les conflits d'usage.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Carte de synthèse



Carte de synthèse

Légende

1.1 : Valoriser son patrimoine : une ville parc au cœur de la forêt

- Préserver et valoriser le patrimoine bâti et paysager unique du domaine du Lys.
- Veiller à la conservation de la densité des espaces boisés et du couvert végétal du domaine du Lys.
- Préserver les vues emblématiques du territoire.
- Préserver le fonctionnement hydrologique et écologique du marais du Lys.
- Révéler le potentiel écologique des cours d'eau du territoire.
- Mettre en œuvre le projet de restauration des zones humides de l'île de la Thève.
- Maintenir la qualité paysagère et écologique des boisements.
- Apporter une attention particulière aux lisières urbaines.
- Valoriser l'ensemble emblématique du Château de Lamorlaye et de son parc.
- Renforcer la nature en ville et l'identité de « ville parc » de Lamorlaye.

1.2 : Maintenir un cadre de vie sûr et respectueux des ressources

- Préserver les habitants des nuisances sonores.
- Densifier le tissu urbain de manière douce et raisonnée.

2.1 : Promouvoir une attractivité au service des habitants de Lamorlaye

- Affirmer le rôle du centre-ville au travers de la mise en œuvre du projet de réaménagement du Cœur de ville.
- Renforcer l'offre d'équipements culturels en créant une médiathèque et une salle d'action culturelle.
- Conforter une offre d'équipements et de services de qualité adaptés et accessibles.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Carte de synthèse

Légende

2.2 : Renforcer l'accessibilité du territoire et la qualité des déplacements

Encourager une mobilité vertueuse en s'appuyant sur le développement des mobilités douces.

Préserver la qualité du réseau routier local et réduire la fracture urbaine représentée par les voies routières principales.

3.1 : Consolider une structure économique dynamique et équilibrée

Favoriser le développement économique, en travaillant sur l'optimisation du foncier d'activités, notamment au niveau de la zone d'activités de la Seigneurie.

Conforter l'offre commerciale et veiller au développement de typologies de commerces variés et adaptés aux besoins des morlacuméens.

3.2 : Inscrire durablement Lamorlaye dans son identité équine

Préserver la vocation équine de la zone en évitant l'implantation de constructions non liées à cette activité, tout en maintenant les espaces fonctionnels qui lui sont nécessaires.

Accompagner et encourager la pérennisation de l'activité équine en sauvegardant les structures existantes et en permettant leur évolution.

Veiller à garantir une porosité entre les activités équines et les tissus alentours.

Mettre en avant les équipements équins comme atouts pour les entreprises, les employés, et visiteurs de la commune.

Permettre l'implantation d'un nouveau centre équestre au sein de la zone équine.

Fond de plan

Tissu bâti

Espaces en eau et zones humides

Voies de circulation

Pistes hippiques

DOCUMENT DE TRAVAIL